

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021**

Date de convocation : 10 mars 2021

Date d'affichage : 10 mars 2021

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M. BERVEILLER Daniel, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, Mme GANDON Nathalie, M. HADJ-SAADY Yann, Mme DORIZON LECOCQ Véronique, M. MARTINS Pedro, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. LEGRAS Olivier, Mme DOSME Sylvie, M. BIZEBARD Thierry, M. VERMILLON Gilles

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration M. CAHAREL Brice à M. BERVEILLER Daniel, M. MASURE Frédéric à Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. NABAIS Alexis à M. MARTINS Pedro, M. DE ALMEIDA José à Mme CUCINIELLO Jessica, Mr LEGRAS Olivier à Mr BIZEBARD Thierry

Absent(s) :

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Parole à Mr LEGRAS :

« Madame le maire,

Mesdames Messieurs les adjoints,

Mesdames Messieurs les conseillers municipaux,

*Nous savions déjà que nous n'avions pas la même conception de la démocratie. Vous m'avez d'ailleurs à ce sujet beaucoup étonné et déçu lorsque j'ai découvert le 13 Mars que vous prétendiez choisir lequel des élus d'opposition pourrait siéger dans une instance où nous avons, ensemble, préalablement décidé d'une juste représentation proportionnelle et que vous prétendiez remplacer ma candidature par une autre qui vous plait davantage ou avec qui vous pensez mieux vous entendre.*

*Élus, vous vous sentez investis par le peuple et estimez le représenter en toute chose. Il vous est donc inutile de le consulter puisqu' en quelque sorte vous êtes le peuple. Face à cette conception de la démocratie, certes légitime, mais qui éloigne les citoyens des prises de décisions, une autre conception de la démocratie existe. C'est cette conception que GUS essaye de promouvoir et d'incarner. Loin de la verticalité induite par la représentativité, la démocratie participative propose de manière horizontale une co-construction de toute décision avec les citoyens.*

*En ce début de mandature, nous avons eu un léger espoir lorsque vous avez accepté la création des GRT. C'était oublier votre conception viscérale de la démocratie.*

*Nous avons ainsi découvert que nous n'avions pas non plus la même conception du débat.*

*Démocrates vous l'êtes, à votre manière, sincères et transparents aussi, et bien des oppositions, y compris dans des communes proches et limitrophes, s'en satisferaient.*

*Ce n'est pas notre cas. En effet, nous sommes trop conscients que votre pratique du débat, consistant à présenter un avis formalisé par la prise de parole d'un expert ou sous forme de PowerPoint incontestable en apparence, vise en réalité à cantonner les conseillers et l'opposition en particulier dans un rôle d'ignorant découvrant la pensée et le savoir des « sachants ». Son champ d'action se réduisant alors à poser des questions pour mieux comprendre. Ce n'est pas notre conception du débat. En proposant les GRT, nous espérions, rêvions devrais-je dire, de véritables débats constructifs c'est-à-dire de mettre sur la table toutes les idées et toutes les possibilités, d'échanger réellement, de manière à faire naître des consensus, de nouvelles idées, des accords ou au contraire, bouger les lignes. Les experts, dans cette hypothèse, n'interviennent que pour montrer comment on peut réaliser la décision des élus, donc la décision politique.*

*Je ne monopoliserai pas plus longtemps la parole et en arrive à ma conclusion. Mon inéluctable conclusion. Une conclusion que j'aurais sans doute pu, dû, prendre plus rapidement en me persuadant plus vite de mon impuissance à vous faire entendre qu'une autre manière de faire est possible, bref à vous faire changer...*

*Mme THOMASSET m'a devancé en comprenant la première qu'elle était réduite à de la figuration et qu'elle était impuissante dans son action au sein du conseil municipal.*

*Ce soir, c'est à mon tour de jeter l'éponge. C'est pourquoi je vous enverrai dès demain ma démission.*

*Je n'abandonne pas pour autant ma volonté de changer la manière de faire vivre la démocratie à Gometz le Châtel et je continuerai à promouvoir la démocratie participative auprès de la population dans le cadre des actions proposées par Gus et je laisse à mes colistiers le soin de travailler avec vous à l'intérieur du conseil municipal.*

*Mesdames, messieurs les élus, je vous remercie de votre attention. »*

Approbation du PV du CM du 08 février 2021 : 23 pour

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Jessica CUCINIELLO

**Délibération n°21-007** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** soutient la motion de la CPS sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly

*Mme DOSME demande si les modifications concernaient la commune de GLC.*

*Mme SELLEM répond que les modifications n'impactaient pas directement les zones habitées de Gometz le Châtel en particulier mais que Gometz est déjà fortement concernée par la nuisance des survols aériens et que la motion est surtout une vigilance à avoir sur l'ensemble du territoire.*

**Délibération n°21-008** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité de la communauté Paris Saclay pour l'année 2019

**Délibération n°21-009** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres de la CAO

**Délibération n°21-XXX** élection des membres de la Caisse Des Ecoles.

*Mr BIZEBARD interpelle sur 2 points. D'une part, les élus GUS déplorent la prise de position de Mme le Maire et de la majorité municipale quant à la candidature de Mr LEGRAS à la Caisse Des Ecoles - qu'ils considèrent comme une attaque personnelle contre lui et comme une rupture de l'accord convenu au début du mandat entre la majorité et l'opposition convenant que cette dernière serait représentée proportionnellement dans toutes les instances et commissions municipales, avec toute latitude de choisir en son sein quel élu la représenterait dans telle instance.*

*D'autre part, considérant la démission actée de Mr LEGRAS pour le lendemain, ils demandent à ce que les votes pour la Caisse Des Ecoles et le Syndicat Intercommunal de l'Enfance Inadaptée soient reportés afin qu'ils puissent proposer des candidatures.*

*Mme SELLEM répond que ce n'était pas un mail de refus de candidature mais une alerte sur une absence de consensus au sein de l'équipe de la majorité autour de cette candidature à la Caisse Des Ecoles. La demande de proposition d'une autre candidature de la liste GUS visait plutôt à trouver un accord avant le conseil et éviter un étalage en séance publique. Mme SELLEM rappelle que la Caisse des Ecoles est un organisme qui réunit des élus mais également des enseignants et des parents d'élèves, et qui n'est pas le lieu de règlements de compte ou d'agressivité. Il est dommageable que cette demande de l'équipe municipale de la majorité ait été interprétée différemment. Il ne s'agissait que d'une alerte sur le fait que si cette candidature était maintenue, le vote n'aurait pas été favorable.*

*Après accord de tous, les votes sur les représentants à la Caisse des Ecoles et au Syndicat Intercommunal de l'Enfance Inadaptée sont reportés au conseil suivant.*

*Report à une prochaine séance*

**Délibération n°21-010** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres du SICOVY

**Délibération n°21-XXX** élection des membres du Syndicat Intercommunal de l'Enfance Inadaptée.

*Report à une prochaine séance*

**Délibération n°21-011** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

**Délibération n°21-012** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** approuve la demande de subvention faite dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 200 000 € du

montant HT.

*Mr BIZEBARD rappelle que les élus GUS n'ont pas souhaité participer au GRT sur la présentation du ROB car aucun document ne leur avait été fourni en amont de ce GRT - documents qui leur auraient permis de réfléchir à des propositions et critiques constructives. Aussi, ils ont estimé qu'il n'était pas utile de se déplacer pour se voir présenter un rapport déjà tout prêt sur lequel ils n'auraient eu que quelques commentaires à la marge à exprimer.*

*Par ailleurs, il rappelle que l'an dernier, ils avaient voté pour la demande de subvention DETR pour le restaurant scolaire, mais avaient néanmoins regretté que le projet et le budget prévisionnel du restaurant n'aient pas du tout été présenté avant ce vote.*

*Aussi, ils tiennent à mentionner que, sur ce plan, l'attitude de la majorité municipale avait positivement évolué : en effet, depuis un an, tous les élus ont été conviés à plusieurs visites, réunions et GRT qui leur ont permis de se faire une idée plus précise et de faire des propositions concernant les projets de restaurant scolaire et de réhabilitation de l'école.*

*En conséquence, ils voteront donc logiquement pour la demande de subvention DETR pour la réhabilitation de l'école.*

*Mme SELLEM rappelle que les délais sont très courts pour déposer les dossiers DETR. Elle précise que l'année prochaine, les chiffres bruts seront envoyés sans analyse afin de permettre à tous d'en prendre connaissance bien en amont de la présentation du ROB.*

*Elle précise que la structure financière de la commune, malgré les inquiétudes sur les recettes périscolaires, reste la même. L'analyse change donc peu pour cette année.*

**Délibération n° 20-013** Sur proposition de Monsieur Daniel BERVEILLER, conseiller municipal délégué aux circulations douces et à l'environnement, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** autorise le Maire à signer la convention-cadre constitutive relative à la révision du schéma directeur communautaire des circulations douces et à l'élaboration des plans vélos communaux avec la CPS et tout document s'y rapportant

*Mr VERMILLON demande si la rénovation des pistes existantes va être prise en compte dès maintenant.*

*Mme SELLEM répond que l'objectif de la convention n'est pas de faire des travaux mais des études pour établir un plan vélo pour la commune. Le plan vélo pourra acter de nouvelles pistes cyclables et/ou d'amélioration des anciennes, comme d'aménagements de sécurité routière ou de stationnement vélo. Le plan vélo permettra de solliciter des subventions pour réaliser les travaux. Le bureau d'études retenu pour le territoire de l'agglomération, permettra d'établir des plans communaux et un plan intercommunal cohérents.*

Le conseil est clos à 22H00

#### Questions diverses

*Question de Mme DOSME par rapport au mail d'une personne électrosensible qui va quitter la commune.*

*Mme SELLEM indique que ce courriel ne demandait pas de réponse.*

*Mme DOSME demande l'avis de l'équipe sur ce sujet.*

*Mme SELLEM indique qu'il n'y a pas effectivement sur la commune de lieu protégé. Des antennes sont installées dont tout le monde bénéficie, notamment dans ces périodes de télétravail. Elle précise également que la pathologie citée est complexe, qu'elle est encore mal définie et mal étiquetée. Elle convient que la région Parisienne n'est pas adaptée pour ce type de problématique.*

*Mr GAUDART indique où se trouvent les 2 antennes téléphoniques sur la commune.*

*Question de Mme DOSME sur les illuminations de Noël. Elle n'était pas informée de cette location assez chère et est étonnée de ne pas l'avoir su.*

*Mme SELLEM rappelle que jusqu'à présent le choix était de ne pas illuminer pour différentes raisons, notamment car les anciennes décorations n'étaient plus aux normes. En 2014, les devis présentés étaient tellement démesurés, que le choix s'est porté sur des décorations naturelles.*

*En 2020, nous avons reçu très tardivement les devis sur de la location. Environ 10 000 euros de dépenses ont été actés. La dépense en investissement serait possible mais cela demande un espace de stockage conséquent et ce qui coûte le plus cher reste le montage et démontage des luminaires. Afin de statuer pour les années suivantes, un sondage sur internet est lancé en donnant le coût de ces dépenses pour les habitants. A ce jour, il est recensé une cinquantaine de votants qui sont plutôt pour le maintien voir pour en mettre encore un peu plus que l'an dernier (dépense supplémentaire).*

La séance est levée à 22H10

Le compte rendu de la séance a été affiché le 16 mars dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 16 mars 2021

Le Maire,  
Lucie SELLEM.

